

# POSTULAT

**Auteur** Diego Wellig, CSPO  
**Objet** Entrée à l'école des tout-petits  
**Date** 11.09.2018  
**Numéro** 3.0413

---

Avec l'entrée à l'école fixée à 4 ans et le passage annoncé de 12 à 16 périodes d'enseignement en 1H, il convient d'instaurer une situation de départ et des conditions-cadres favorables pour les enfants et les enseignant-e-s.

Le fait est qu'à l'âge de 4 ans, les enfants présentent de grandes différences de maturité. De par ces importants écarts de développement, les enseignant-e-s de la 1H sont toujours plus souvent confronté-e-s à des problèmes tels que la séparation d'avec les parents avant le début des cours (difficultés à gérer la séparation), ce qui peut entraîner des fuites, des pleurs ou de l'énurésie, l'accompagnement dans les gestes du quotidien tels que l'habillement/déshabillage (vestes, tenues de gymnastique, tabliers, chaussures), les visites aux toilettes, les soins corporels, etc.

Si les enfants de 4 ans ont fréquenté une crèche auparavant, ils ont bénéficié alors d'un encadrement correspondant à une éducatrice pour 5 enfants, alors qu'en 1H, des effectifs de 22 élèves par classe sont tout à fait habituels.

«Plus longtemps l'homme reste un enfant, plus il vivra vieux.» (Novalis)

## **Conclusion**

Le Conseil d'Etat est prié d'offrir des solutions d'assistance scolaire en cas de nécessité, afin de permettre à nos jeunes élèves de 4 ans de profiter d'un bon début de scolarité et de garantir un enseignement homogène.